



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Aides et prêts

Question écrite n° 465

Texte de la question

M Bruno Bourg-Broc demande à M le ministre de l'agriculture et de la forêt quelle est l'exacte répartition des crédits accordés à la France dans le cadre du FEOGA-Orientation en ce qui concerne les programmes relatifs à la deshydratation des fourrages.

Texte de la réponse

Reponse. - Les crédits accordés à la France en 1987 dans le cadre de la section de l'orientation du fonds européen d'orientation et de garantie agricoles, en ce qui concerne les programmes relatifs à la deshydratation des fourrages, ont porté sur un montant de 10 280 000 francs. Un seul projet a été retenu : il concerne la construction d'un silo de stockage de luzerne deshydratée à Mesgrigny dans l'Aube (groupe France Luzerne) d'une capacité de 50 000 tonnes.

Données clés

Auteur : [M. Bourg-Broc Bruno](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 465

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture et forêt

Ministère attributaire : agriculture et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 juillet 1988, page 2153